

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de
bicyclettes originaires de Tunisie

(Réglementation antidumping)

Par le règlement d'exécution (UE) n° 501/2013 (JO L153/13), des droits antidumping définitifs ont été instaurés à l'importation de bicyclettes, originaires de la République populaire de Chine ou expédiées d'Indonésie, de Malaisie, du Sri-Lanka et de Tunisie, qu'elles aient ou non été déclarées originaires de ces pays.

En conséquence, les bicyclettes fabriquées par la société tunisienne Look Design System SA étaient soumises depuis le 27/09/12 à un taux de droit antidumping de 48,5%, avec l'utilisation du CACO B999.

Le règlement d'exécution (UE) 2017/77 (JO L116/17) **annule le droit antidumping** institué par le règlement d'exécution (UE) n° 501/2013 (JO L153/13) pour les bicyclettes fabriquées par cette société tunisienne.

Les demandes de remboursement des droits antidumping perçus en vertu de ce règlement sur les marchandises, relevant des codes TARIC 8712 00 30 10 et 8712 00 70 91, fabriquées par la société tunisienne Look Design System SA doivent être déposées sur le fondement de l'article 117 du CDU auprès des bureaux de douane compétents dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la dette douanière.

L'annulation du règlement ne concerne que le fabricant tunisien Look Design System SA, toutes les autres dispositions du règlement d'exécution (UE) n° 501/2013 (JO L153/13) restent d'application.

En parallèle, la Commission a décidé de la réouverture d'un réexamen concernant les importations des marchandises précitées afin de réévaluer le risque pour les intérêts de l'Union.

En conséquence, à compter du 06/05/17, les importations des produits relevant des codes TARIC 8712 00 30 10 et 8712 00 70 91, fabriqués par la société tunisienne Look Design System SA (identifiée par le CACO C206) feront l'objet d'un enregistrement de la part des autorités douanières.

A l'issue de cette enquête, un droit antidumping est susceptible d'être réinstauré, avec application rétroactive aux importations ayant fait l'objet d'un enregistrement.